



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 17

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 22/03/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Etait absente non excusée : Mme DUBOIS-MAURY

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°9

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Vote de la subvention au CCAS pour 2017

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser le versement d'une subvention au budget annexe du CCAS dans la limite de **18 000 €** sur l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE le versement d'une subvention au budget annexe du CCAS dans la limite de **18 000 €** sur l'exercice 2017.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES